Pradeau-La Sède
Etablissement privé sous contrat d'association

Tarbes, le 30 juin 2025

site : www.pradeaulasede.fr
e-mail : etablissement@pradeaulasede.fr

Chers Parents,

Voici quelques informations qui vous seront utiles pour l'année scolaire 2025/2026

- **La rentrée aura lieu :**

  ☙ **pour les enfants des classes élémentaires, le lundi 01 septembre 2025**
  - à 08 h 30 pour les classes élémentaires (du CP AU CM2). Rendez-vous dans la cour de récréation, où après présentation des enseignants, les enfants rejoindront leur professeur devant la liste affichée.

  ☙ pour les enfants des classes maternelles, une rentrée de « confort » échelonnée
  - **le lundi 01 septembre 2024 à 09 h pour la moitié des classes de PS, MS et GS**
  - **le mardi 02 septembre pour l'autre moitié**
    (un courrier vous sera envoyé sur école directe le 19 août 2025)

  ☙ **Le jeudi 04 septembre 2025, tous les enfants de maternelle intègreront leur classe à 08 h 45.**

- **Organisation de la matinée du 01 septembre et du 02 septembre :**

Au fur et à mesure que vos enfants intègreront leur classe avec leur enseignant(e), une collation vous sera proposée par l'**APEL** (l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) ; lorsque tous les enfants seront rentrés, vers 09 h 30, je vous propose de nous retrouver, 30 minutes à la chapelle de l'école pour une réunion d'informations générales sur le fonctionnement de notre école pour cette nouvelle année.

- **Calendrier 2025/2026 :**

Le calendrier des vacances scolaires pour l'année prochaine vous sera donné dès la rentrée de septembre.

- **Infos diverses :**

1- aide aux devoirs :

Une aide aux devoirs sera assurée par les enseignants pour les classes de CE2, CM1 et CM2 les lundis, mardis et jeudis soir de **16 h 45 à 17 h 25**
Pas d'étude le vendredi.
Les enfants dont les deux parents travaillent sont prioritaires.

2- aide personnalisée :

L'aide personnalisée débutera **mi-septembre** et votre enfant n'en bénéficiera que sur proposition de son enseignante et après votre accord écrit.

L'aide personnalisée et l'aide aux devoirs auront lieu sur **5** périodes du :

- 15 septembre 2025 au 17 octobre 2025
- 10 novembre 2025 au 12 décembre 2025
- 12 janvier 2026 au 20 février 2026
- 16 mars 2026 au 17 avril 2026
- 18 mai 2026 au 12 juin 2026

3- infos garderie :

La garderie du soir terminera à la fermeture de l'école soit à **18 h 30**. **Il est important que vous respectiez cet horaire pour ne pas mobiliser le personnel au-delà de ces horaires de travail.**

➢ **Rappel d'organisation** :

Toute absence de l'enfant doit être **signalée par téléphone et excusée sur le cahier de liaison de l'enfant ;**

Exceptionnellement, nous tolérons une entrée ou sortie exceptionnelle (rendez-vous médical, suivi extérieur…..) **mais en aucun cas un enfant ne peut arriver à l'école après 09 h 00 (maternelle et primaire) pour ne pas perturber la classe.**

- **Aucun médicament ne peut être donné à l'école** (sauf après mise en place d'un P.A.I.) ;
De même les paniers repas ne sont autorisés que sur prescription d'un PAI alimentaire.

- Les sorties de **11 h 45** et **16 h 30** se font **par le portail rouge côté Pradeau pour l'élémentaire et côté rue de la Sède pour les maternelles (les parents ayant des enfants en maternelle et élémentaire doivent passer par le portail gris rue de la Sède).**

Rappel des horaires d'ouverture du portail :

- **De 16 h 30 à 17 h 00 sortie portail rouge (côté pradeau) pour les classes élémentaires et sortie portail gris (rue de la Sède) UNIQUEMET pour les classes de maternelle.**
- **16 h 30 à 18 h 30 (ouverture portail gris rue de la Sède côté maternelle)**

Aucun parent ne doit attendre son enfant dans les cours de récréation tant de la maternelle que du primaire.

Merci de signaler au plus tôt au secrétariat ou auprès de la direction tout changement de situation (adresse, n° de Tèl, séparation familiale, ou information pour la fiche de santé) survenu pendant les vacances.

Je vous souhaite, à vous et vos enfants, de très bonnes vacances.

Avec tout mon dévouement,

Laurent TACHON
Chef d'établissement du 1er degré